

Le président donne lecture d'une lettre adressée aux représentants des organismes suivants, conformément à une décision du sous-comité directeur. La lettre se lit comme suit :

Sujet : Bill n° 195-Loi tendant à l'examen, à la conciliation et au règlement des différends du travail.

Cher monsieur,

Le Comité permanent des relations industrielles de la Chambre des communes reprendra ses séances mardi prochain, le 27 avril, en vue d'étudier le bill mentionné ci-dessus.

Au cours de la dernière session, votre association a comparu devant le Comité pour exprimer ses vues et formuler des observations au sujet d'un bill presque identique. Votre exposé, comme celui des autres témoins, a été publié dans les procès-verbaux et témoignages du Comité et sera examiné avec soin lorsque le Comité examinera le bill clause par clause.

Si vous croyez que des observations supplémentaires pourraient aider les membres dans l'étude de points que vous n'avez pas déjà soulevés, je vous saurais gré de bien vouloir les communiquer au soussigné qui verra à les soumettre en temps et lieu à l'attention du Comité.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à nos travaux et de votre précieuse coopération, je demeure

Sincèrement vôtre,

Le président,

PAUL-E. CÔTÉ, député.

Au président du Comité de législation des Fraternités de cheminots ;
Au gérant général de l'Association canadienne de la construction ;
Au secrétaire général de l'Association des manufacturiers canadiens ;
Au secrétaire de la Chambre canadienne du commerce ;
Au président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, Inc. ;
Au président du Congrès canadien du travail ;
Au président du Congrès des métiers et du travail du Canada ;
Au secrétaire général de l'Association des chemins de fer du Canada.

Les réponses suivantes ont été reçues à la lettre susmentionnée :

- a) Une lettre du 24 avril, de l'Association des chemins de fer du Canada ;
- b) Une lettre du 24 avril, de l'Association des manufacturiers canadiens ;
- c) Une lettre du 26 avril, du Congrès des métiers et du travail du Canada ;
- d) Une lettre du 26 avril, du Congrès canadien du travail.

(Débat)

Sur la proposition de M. Smith, le Comité adopte le premier rapport du sous-comité directeur.

M. Smith propose que le Comité n'entende plus d'observations verbales cette année.

(Débat)